

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : Mathieu-Chan Labonte

<https://www.cadre21.org/membres/7b0c5d3188dbcba02c384ed8>

Date d'obtention : 2021-03-16 15:45:02



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode permet de clarifier les rôles de chacun et de donner une ligne claire à suivre pour le milieu scolaire. Cette méthode permet d'être efficace et de limiter les impacts potentiels sur la ou les victimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette méthode me permettra d'avoir une ligne directrice claire et de savoir exactement ce que je dois faire. Pour l'instant, si une situation comme celle-ci s'était présentée, les interventions que j'aurais eu à faire n'aurait pas été aussi claire. J'aurai une méthode rapide et efficace pour me permettre d'agir efficacement et de contenir la situation le plus rapidement possible.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas chercher à voir les images. D'agir sans jugement. De bien suivre les étapes de la trousse. Ne pas questionner l'instigateur si je pense que c'est un acte malveillant.